

**CAMPAGNE DE MOBILISATION NATIONALE 2004-2006
SUR LES ECONOMIES D'ENERGIE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

A D E M E



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

**ECONOMIES D'ENERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE**

DOSSIER DE PRESSE

L'ADEME et les énergies renouvelables

Avril 2005

Relations presse Campagne "Faisons vite. Ça chauffe"

Dominique Danaë
TBWA\PR

Tel : 01 49 09 25 81
Fax : 01 49 09 27 09
dominique.danae@tbwa-corporate.com

Sarah Philippe
TBWA\PR

Tel : 01 49 09 27 05
Fax : 01 49 09 27 09
sarah.philippe@tbwa-corporate.com

Sommaire

Les actions prioritaires de l'ADEME

Les grands chantiers en cours

« Economies d'énergie : faisons vite, ça chauffe ! »

Les grands programmes de l'ADEME

La recherche et le développement coordonnés par l'ADEME

Energies renouvelables Des exemples à suivre

Les actions prioritaires de l'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie concourt à la mise en œuvre des politiques publiques en matière énergétique et environnementale en particulier à la réalisation des objectifs de l'Etat fixé à l'horizon 2010.

L'ADEME s'est fixée comme actions prioritaires :

- ✓ un accompagnement du dispositif du crédit d'impôt (solaire, bois, pompe à chaleur géothermale) par la communication vers le grand public et par le soutien aux démarches de qualité des professionnels, fabricants et installateurs ;
- ✓ la promotion et l'acceptabilité des projets énergies renouvelables, en particulier de l'éolien, avec des outils d'information et la mise en œuvre d'une méthode et d'une approche réfléchie permettant l'implantation des sites éoliens dans les meilleures conditions ;
- ✓ un redéploiement du soutien financier et de l'expertise sur les secteurs de l'habitat collectif, de l'industrie et du tertiaire, pour le bois et le solaire thermique ;
- ✓ un accompagnement méthodologique des collectivités et des entreprises pour le montage de projets éligibles aux certificats d'économie d'énergie (bois, solaire, géothermie) ;
- ✓ l'orientation du photovoltaïque vers l'intégration aux produits et métiers du bâtiment, via le financement d'opérations exemplaires ;
- ✓ la R&D sur les matériaux et systèmes photovoltaïques ;
- ✓ la poursuite des efforts de R&D et démonstration sur la géothermie profonde ;
- ✓ la conception d'un programme de développement pour les biocarburants d'origine lignocellulosique qui sera mis en œuvre notamment dans le cadre de l'Agence Nationale de la Recherche.

Pour mettre en œuvre ces actions, l'ADEME prévoit d'y consacrer plus de 50 millions d'euros en 2005.

Les grands chantiers en cours

Chargée d'animer la politique de maîtrise de l'énergie, l'ADEME est fortement impliquée dans toutes les actions concernant l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et dans les mesures concrètes visant à la réduction des émissions de GES ou la diversification des ressources énergétiques.

« Economies d'énergie : faisons vite, ça chauffe ! »

Dans le cadre du Plan Climat, l'ADEME a été chargée de lancer (en mai 2004 et pour 3 ans) une campagne nationale de mobilisation sur les économies d'énergie et le changement climatique, autour du slogan : "*Economies d'énergie : faisons vite, ça chauffe !*". Cette campagne vise à promouvoir les comportements " citoyens " dans la vie quotidienne et à mobiliser de nombreux partenaires publics et privés pour qu'ils s'engagent à mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la maîtrise de l'énergie. Elle s'inscrit aussi dans la stratégie de promotion des équipements utilisant les sources d'énergie renouvelables

Les grands programmes de l'ADEME

Depuis 2000, et en partenariat avec les conseils régionaux, l'ADEME a engagé des programmes de développement des énergies renouvelables :

L'ensemble des **Énergies renouvelables dans les DOM** : les ressources disponibles et le coût élevé de l'énergie électrique dû au caractère insulaire de ces territoires ont permis de développer les chauffe-eau solaires (près de 15 000 par an), le photovoltaïque connecté au réseau (3 MW en 2004), la géothermie (centrale de *Bouillante* portée à 15 MW en 2005) et l'éolien (23 GWh en Réunion, Martinique et Guadeloupe).

Le **Plan Bois-Energie** vise à développer les chaufferies bois dans les secteurs de l'habitat collectif, du tertiaire et de l'industrie et surtout à structurer l'approvisionnement en combustibles, notamment en provenance de la forêt. Depuis 2000, il a permis la réalisation de plus de 1 100 chaufferies consommant 220 000 tep de bois par an.

Le **Plan Soleil** a pour objectif de développer le solaire thermique en France métropolitaine. Il est destiné à amplifier la diffusion des applications solaires thermiques et à la soutenir par la promotion et des aides financières. Il concerne aussi bien les applications collectives (immeubles d'habitation et bâtiments tertiaires) pour la production d'eau chaude sanitaire que le secteur de l'habitat individuel (chauffe-eau solaire, système solaire combiné¹). Pour le mettre en œuvre, **l'ADEME associe la sensibilisation du public, la qualité des matériels proposés ainsi que la formation et la qualification des réseaux d'installateurs**. Entre 2000 et 2004, près de 150 000 m² de capteurs solaires ont été installés.

L'ADEME favorise l'acceptabilité des projets énergies renouvelables. En ce qui concerne l'éolien, l'Agence a développé de nombreux outils de communication pour améliorer la connaissance de cette énergie par le grand public. Outre cette communication, l'Agence poursuit ses efforts pour mettre en œuvre une méthode et une approche réfléchie permettant l'implantation de sites éoliens dans les meilleures conditions possibles. Cette action s'organise aujourd'hui autour de trois axes : assurer l'appropriation locale de tous les outils indispensables (études d'impact, enquête publique, concertation...), permettre la formation des personnels de l'Etat et inciter les partenaires locaux à mettre en œuvre des schémas territoriaux d'investissements éoliens.

¹ Système solaire combiné : système assurant une double fonction de chauffage de l'habitat et de production d'eau chaude sanitaire

La recherche et le développement coordonnés par l'ADEME

Pour la plupart des technologies "énergies renouvelables", l'effort doit porter sur la réduction des coûts et l'accroissement de l'efficacité pour tendre à la rentabilité. Cela exige des efforts de R&D qui, en France, ont été coordonnés et en grande partie financés par l'ADEME. Les principaux programmes concernent l'énergie solaire photovoltaïque, la géothermie des roches profondes et les produits issus des matières végétales (ou bio-produits). L'ADEME consacre environ 10 millions d'€ par an à la recherche dans le domaine des énergies renouvelables.

La recherche dans le secteur photovoltaïque concerne l'optimisation des procédés industriels actuels (production de silicium cristallin spécifiquement solaire, amélioration des rendements) et les technologies innovantes (cellules en couches minces, matériaux polymères). Les travaux portent aussi sur la conception de produits du bâtiment (tuiles photovoltaïques par exemple).

La géothermie des roches profondes vise à exploiter la chaleur des roches en l'absence de réservoirs aquifères par injection d'eau par l'intermédiaire d'un forage à grande profondeur (de l'ordre de 5 000 m) et récupération de cette eau portée à haute température (de l'ordre de 200°C) par d'autres forages latéraux.

Le programme AGRICE (Agriculture pour la chimie et l'énergie), de son côté, a pour objectif de développer des produits non alimentaires, à usage énergétique ou non, à partir des ressources végétales. Il s'agit par exemple de biocarburants, de bio lubrifiants, d'encre végétales ou de films de paillage agricole.

Enfin, l'ADEME mène des travaux, visant, par exemple, à optimiser l'intégration de l'électricité d'origine éolienne ou photovoltaïque sur les réseaux, ou à développer l'évaluation des performances réelles des systèmes thermiques solaires combinés (chauffage des locaux et de l'eau sanitaire) avec l'objectif de mettre au point des méthodes de calcul utilisables dans la réglementation thermique.

Energies renouvelables

Des exemples à suivre

Eolien

- Région Picardie et département de la Somme : concertation institutionnelle réussie et climat apaisé
- Le schéma local de développement éolien de la communauté de commune du Pays de Chateaulin et du Porzay (Bretagne)

Solaire thermique

- La résidence des Castors (69)

Solaire photovoltaïque

- Installation solaire photovoltaïque du Lycée Grésivaudan

Géothermie

- La géothermie en région Aquitaine

Bois-énergie

- Le développement du bois-énergie dans la région Franche-Comté

Biogaz

- Une unité de méthanisation d'effluents agro-industriels chez Unicopa à Carhaix...
- ...et bientôt la valorisation du biogaz de déchets à Lille et à Calais

Biocarburants

- Du Diester pour la flotte du transporteur routier Clamens...
- ...et pour les transports urbains de Bergerac

Eolien

Région Picardie et département de la Somme : concertation institutionnelle réussie et climat apaisé

Compte tenu d'un nombre croissant de projets en cours d'étude, l'ADEME a mis rapidement en évidence les difficultés qu'ont les communes à se positionner sereinement face à un porteur de projet éolien. L'ADEME prend donc l'initiative de réunir un Comité technique de l'éolien dont une des missions consiste à suivre le développement de l'éolien dans le département, à travers une approche concertée. Ce comité, mis en place en 2002, regroupe différents services de l'Etat (DRIRE, DIREN, DDE, SDAP), des collectivités territoriales (conseil général et conseil régional), EDF, RTE et différents acteurs départementaux (Chambre d'agriculture, associations de protection de la nature, fédération des chasseurs, etc).

Il intervient très en amont des projets, au moment du lancement par l'opérateur de l'étude d'impact. Le rôle de ces partenaires est d'apprécier la pertinence des projets, après audition le cas échéant du maire de la commune.

Lorsque le projet arrive en phase finale (dépôt de PC), le dossier est analysé par la commission éolienne départementale. Sous l'autorité du préfet, cette commission réunit uniquement les services de l'Etat. Après avoir recueilli les positions exprimées lors du comité technique éolien, la commission procède collectivement à l'instruction réglementaire du projet dont ils ont la charge. Cette instruction est ponctuée par un avis, lui-même sanctionné par la décision du préfet. Une décision favorable entraîne la signature du permis de construire.

La continuité et la complémentarité de ces deux structures de concertation jouent un rôle capital dans le bon déroulement des projets et renforcent la transparence des démarches engagées sur le département.

Parallèlement, des démarches de concertation à l'échelle locale sont soutenues par l'ADEME. Plusieurs communautés de communes sont ainsi en train d'élaborer des schémas locaux éoliens.

Le schéma local de développement éolien de la communauté de commune du Pays de Chateaulin et du Porzay

L'action régionale de l'ADEME a contribué à faire émerger un projet d'envergure pour la communauté de commune du Pays de Chateaulin et du Porzay (CCPCP) en Bretagne. Il s'agit d'un schéma local de développement appliqué à une échelle jamais atteinte au niveau national, et mené à bien grâce à l'information et à la concertation.

Devant les nombreux projets proposés, la CCPCP a dû mettre sur pied une organisation rationnelle de son espace et évaluer les impacts éventuels (notamment paysagers) sur son territoire. La Charte départementale des éoliennes du Finistère donnait déjà un cadrage général sur le développement de l'éolien mais sans en proposer une vision locale dans le détail. Un document plus parlant pour les élus et la population a donc été réalisé en complément. Sans valeur juridique, ce document a cependant vocation à être intégré dans les SCOT (schéma de cohérence territoriale) et les PLU (plan local d'urbanisme), seuls documents officiels permettant d'établir une vision réglementaire, après avis du préfet.

Le processus de décision est passé à travers plusieurs étapes : inventaire des contraintes et des servitudes, analyses paysagères, perspectives de développement, proposition et choix de plusieurs scénarios par le comité de pilotage, consensus autour du document final et validation par le préfet. Le projet a mis environ un an à émerger.

L'élaboration de plusieurs scénarios de développement a permis d'aboutir à un consensus, global et local. Les aspects sociaux, économiques et environnementaux ont été considérés dans une perspective

nationale et européenne. L'évaluation de l'impact des différents projets s'est effectuée à l'échelle intercommunale. L'avis de toutes les parties prenantes (Etat, élus, associations, riverains) a été pris en compte et la population a été informée et impliquée. Le document finalisé donne ainsi aux élus une vision locale plus précise et des éléments d'information leur permettant d'encadrer le développement de l'éolien.

Les membres du groupe de pilotage, orchestré par l'ADEME, proviennent d'horizons variés : la communauté de commune, les mairies concernées, la sous-Préfecture, le conseil général, le parc naturel d'Armorique, les représentations locales de l'Etat (DDAF, DDE, DIREN, SDAP), les Chambres d'Agriculture et de Commerce, le Conseil de développement du pays de Cornouailles, EDF/GDF, les associations de riverains et les écoles de vol libre et de parapente.

Cette étude est une des premières opérations de ce type réalisées au niveau national : son coût de 35 890 € HT n'est donc pas représentatif. Le financement de l'opération se répartit comme suit : le Pays de Cornouailles (35%), l'ADEME (30%), le conseil général du Finistère (10%), la Région Bretagne (5%) et la CCPCP (autofinancement à 20%).

L'organisation territoriale de l'éolien en Bretagne a vocation à se poursuivre par le développement attendu d'une capacité de production de 1000 MW d'ici 2010, soit environ 500 éoliennes sur toute la région, correspondant à 1 milliard d'€ d'investissements.

Solaire thermique

La résidence "Les Castors" à Bron (69) Plus de bien être en consommant 2 fois moins

La résidence "Les Castors" est une propriété privée, constitué en SCI, composée de 4 bâtiments et 32 logements en location. Profitant d'une rénovation des façades, les propriétaires, sur les conseils d'un architecte, ont entrepris une réhabilitation plus complète avec un raisonnement en coût global.

Les études préliminaires à la rénovation, conduites par l'architecte, avaient mis en évidence les faiblesses de l'isolation thermique et l'obsolescence des équipements thermiques. L'opération initiale de rénovation de façades a donc été étendue à des travaux d'isolation thermique, de rénovation des équipements de ventilation et de chauffage. Une fois les quatre bâtiments parfaitement isolés, des panneaux solaires ont pu être installés pour la production d'eau chaude sanitaire.

Les objectifs fixés pour cette réhabilitation, conduite dans une approche de coût global, étaient les suivants : augmentation du confort des locataires, diminution des charges de chauffage et d'eau chaude et amélioration de l'aspect de la résidence.

Désormais, en plus d'une isolation thermique performante, la résidence dispose d'une capacité de préchauffage de l'eau chaude sanitaire par une installation solaire thermique de 35 m² de capteurs en toiture terrasse.

Le bilan énergétique et environnemental est exceptionnel. La résidence "Les Castors" a diminué sa consommation pour le chauffage de 60%, (de 312 à 128 kWh/m²/an) et pour l'eau chaude sanitaire s'est réduite de 60% (de 37 à 22 kWh/m²/an). Enfin, les rejets de CO₂ chutent de 71 à 31 kg/m²/an, soit de plus de 56% !

Active dès la phase d'expertise, l'ADEME a encadré et fédéré l'ensemble des acteurs concernés : maîtres d'ouvrage, architecte, bureau d'études (TECSOL Rhône-Alpes), jusqu'aux locataires, associés au projet dans une démarche participative et initiateurs de propositions d'améliorations.

A l'arrivée, la réhabilitation complète de la résidence reste pour les propriétaires une opération résolument positive : elle a redonné de la valeur au bâtiment, et offert aux locataires des conditions optimales de bien être. Désormais, les locataires, qui ont eux aussi contribué à l'effort financier, mais dont les charges ont baissé, bénéficient d'une amélioration du confort thermique et acoustique. La diminution de l'effet « paroi froide » en hiver et la suppression des courants d'air leur procurent un bien être supplémentaire apprécié.

Enfin, dès les prémises du projet, l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), la Région Rhône-Alpes et l'ADEME ont joué un rôle moteur, en finançant l'augmentation sensible des charges pendant un temps.

Solaire photovoltaïque

Installation solaire photovoltaïque du Lycée Grésivaudan

Le lycée Grésivaudan de Meylan (Isère) accueille 1600 élèves et 180 professeurs. Dans une optique à la fois économique et pédagogique, une installation photovoltaïque de 45 kWc, raccordée au réseau, a été réalisée dans le cadre du programme européen de démonstration UNIVERSOL, animé en France par HESPUL. Une réalisation remarquable par son intégration architecturale.

Le coût du projet s'élève à 395 500 € et son financement est assuré à 47% par la région Rhône-Alpes, 29% par la délégation régionale de l'ADEME et 24% par les fonds européens. Les 450 m² de capteurs assureront une production d'électricité annuelle de 52 600 kWh, couvrant 14% des besoins de l'établissement. Une partie de l'électricité produite sera vendue au réseau, générant une recette annuelle d'environ 7 600 €.

Au-delà de l'aspect économique, un projet pédagogique - exemplaire par la diversité de ses actions - a été mis en œuvre autour de l'installation, la plupart des implantations étant accessibles aux élèves (pour des travaux pratiques encadrés, par exemple).

L'objectif est aussi de sensibiliser les jeunes sur la réduction de la consommation du lycée, dans le cadre d'une action simultanée de maîtrise de la demande en électricité (MDE). Une plate-forme de visite permet également d'accueillir un public extérieur. Les données de production sont consultables en temps réel le site Internet du projet.

Géothermie

La géothermie en région Aquitaine

Le bassin d'Aquitaine possède une structure géologique composée d'abondantes formations aquifères avec une eau de faible salinité. Les principales sont les sables et les calcaires de l'Éocène (Mont-de-Marsan, Bordeaux), ainsi que les calcaires et dolomies du Crétacé.

La géothermie y est valorisée par de nombreuses opérations (forages) dont la plupart fonctionnent depuis une vingtaine d'années. Une quinzaine de puits sont actuellement en exploitation représentant une contribution énergétique de l'ordre de 12 000 tep annuelles. A l'échelle régionale, l'utilisation de cette ressource permet d'éviter l'émission de 25 000 tonnes de CO₂.

La géothermie aquitaine se caractérise par une grande diversité d'utilisation : chauffage de locaux, d'installations collectives, de piscines, thermalisme, pisciculture, serres,...

On distingue trois grands types d'applications :

- ✓ la *distribution de chaleur* permettant la couverture des besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire pour des logements collectifs (1500 logements à La Benaugue [Bordeaux], 1526 logements à Saige Formanoir [Pessac]), pour des bureaux (quartier Mériadeck à Bordeaux) ainsi que pour des ensembles mixtes comprenant bureaux et logements (base aérienne 106 à Mont-de-Marsan) ;
- ✓ l'utilisation de la ressource géothermique comme « matière première » permettant la *production de biens* de consommation (maintien de la température des bassins d'élevage d'esturgeons dans la ferme piscicole de Mios-le-Teich) ;
- ✓ la *valorisation énergétique* associant la distribution de chaleur et l'activité de production comme le chauffage de logements et le thermalisme à St-Paul-les-Dax (piscine thermale, chambres d'hôtels et bâtiments communaux).

Les perspectives de développement de la géothermie sur la région sont réelles. Elles reposent notamment sur les récents bilans qualitatifs et quantitatifs des opérations menées, sur une valorisation des résultats, mais également sur une meilleure connaissance de la ressource grâce aux multiples études de gisement réalisées.

Bois-énergie

Le développement du bois-énergie dans la région Franche-Comté

Fin 2003, le nombre de chaufferies bois automatiques réalisées ou en cours d'installation en Franche-Comté était de 215 dont 168 dans les secteurs de l'habitat et du tertiaire. En 2004, 64 chaufferies automatiques supplémentaires ont été financées par l'ADEME, le conseil régional et les quatre conseils généraux de Franche-Comté, dans le cadre du Plan Bois-énergie*. Le bilan des projets menés en 2004 constitue un record depuis le lancement du programme en 1995.

Ces installations totalisent une puissance de 7 500 kW et représentent une consommation annuelle de l'ordre de 5 100 tonnes de bois réparties entre 65% de plaquettes forestières, 19% de granulés et 15% de produits connexes de l'industrie du bois. La puissance totale installée en Franche-Comté s'élève aujourd'hui à plus 110 000 kW.

Parmi les nouveaux consommateurs, on note deux coopératives agricoles fromagères qui utilisent une nouvelle technologie de cuisson du Comté adaptée au bois, tout en réduisant leurs charges.

Ces projets s'accompagnent d'une structuration des filières d'approvisionnement en combustibles bois et d'une évaluation des ressources disponibles (partenariat ADEME/ONF, Office national des forêts). Devant l'épuisement progressif des sources de bois-énergie, et afin de ne pas créer de tension sur le marché du bois, l'effort a été porté sur la production de plaquettes forestières, ressource potentielle la plus abondante sur le territoire franc-comtois. Sept entreprises régionales garantissent aux collectivités un approvisionnement de proximité ainsi que l'utilisation de la ressource locale.

Le bilan des opérations bois-énergie en cours de financement en 2004 s'élève à 2 283 000 €. Une répartition des aides a été faite entre les partenaires du programme : 4 départements, la région de Franche-Comté et l'ADEME (contribuant à 46%).

* *Le Plan Bois-Energie 2000/2006* s'inscrit dans le sillage du premier programme de soutien lancé en 1994. Avec un budget de 15 millions d'euros répartis sur 6 ans, ce programme doit pouvoir assurer la substitution de 300 000 tep d'énergie fossile par an. Il s'appuie sur un partenariat avec les régions qui peuvent bénéficier, de la part de l'ADEME, d'un accompagnement technique et d'aides à l'investissement.

Biogaz

Une unité de méthanisation d'effluents agro-industriels chez Unicopa à Carhaix...

Le site industriel d'Unicopa (entreprise de fabrication de produits laitiers) à Carhaix génère des effluents de laiterie auparavant rejetés dans le réseau communal après neutralisation. La charge maximale de ce type de rejet est régie par une convention qui limite les déversements à 5000 Kg/jour en DCO (*demande chimique en oxygène*) et à 1700 m³/jour en volume. Du fait de la forte activité de l'usine en 2003, ces seuils ont été dépassés : les jours de pointe, la charge quotidienne maximum de pollution a atteint 8820 kg de DCO. Un pré-traitement des effluents a donc été instauré, de façon à réduire la charge organique envoyée vers la station de traitement biologique de la ville.

La technique de pré-traitement choisie par UNICOPA est la méthanisation des effluents organiques. Ce procédé apporte le maximum de garantie sur ses performances épuratoires tout en limitant l'encombrement au sol, la consommation d'énergie et de réactifs ainsi que les charges quotidiennes d'exploitation. Le dimensionnement de l'installation de méthanisation assure un rendement épuratoire d'au moins 60% de façon à garantir un rejet global inférieur à 5000 kg/jour de DCO.

L'installation produit annuellement 400 000 m³ de biogaz, majoritairement du méthane. Cette production équivaut à 3000 MWh, environ 5% de la consommation énergétique totale de la laiterie (la part consommée par le digesteur est nulle car il est réchauffé par la vapeur de la chaudière de l'usine). Elle correspond à 593 tonnes de CO₂ évitées par consommation de gaz naturel sur l'année.

Le projet a nécessité un investissement de 1 530 000 € et le coût d'exploitation de l'unité s'élève à 150 000 €/an. Les partenaires du projet Unicopa sont : l'ADEME, la Commission européenne et l'Agence de l'eau. La Générale des eaux intervient comme constructeur et exploitant/gestionnaire de l'installation pour le compte de la laiterie.

...et bientôt la valorisation du biogaz de déchets à Lille et à Calais

Les villes de Lille et de Calais constituent les deux premières collectivités françaises métropolitaines équipées d'unités de méthanisation traitant spécifiquement des biodéchets de collectivités. En cumulé, ces 2 opérations correspondent à une capacité de traitement de 136 000 tonnes de biodéchets par an, une production électrique de 6,5 GWhe/an et une production thermique de 50 GWh/an. Cette production énergétique permettra ainsi d'éviter l'émission de 13 Mt.éqCO₂ /an. Il faut souligner que pour l'unité de Lille, la totalité du biogaz sera valorisée sous forme de carburant pour véhicules.

Biocarburants

Du Diester pour la flotte du transporteur routier Clamens...

Les activités du groupe Clamens S.A. (Villeparisis) vont du transport de bennes, de citernes ou de convois exceptionnels à la production de matériaux de recyclage pour le remblai des routes, en passant par des prestations de travaux publics et la location de matériel de chantier. Toutes ces activités, concentrées en région parisienne, sont certifiées ISO 9002. Les trois sociétés du groupe représentent plus de 200 poids lourds et véhicules de service qui totalisent une consommation mensuelle de 180 000 litres de gazole.

Devant l'image négative des transports routiers, le PDG a décidé en 2004 de faire rouler l'ensemble de son parc de véhicules diesel au biocarburant *Diester* incorporé à hauteur de 30% dans le gazole. Les rejets de CO₂ et de particules ont donc considérablement diminué.

Cette démarche consiste à améliorer la contribution environnementale de l'entreprise tout en restant économiquement performant. Le prix du biocarburant est légèrement plus élevé que le diesel, mais un accord avec le fournisseur a permis à l'entreprise de bénéficier de tarifs compétitifs. Qui plus est, le siège du groupe est situé en Seine-et-marne, un département à forte vocation agricole : de nombreux producteurs de colza appartiennent à la filière biocarburants, ce qui contribue à soutenir le développement de l'activité locale. Le transporteur communique sur son initiative auprès de sa clientèle et de ses partenaires via des outils de communication fournis par *Partenaires Diester*, émanation de l'ADECA*.

* *Association pour le développement des carburants agricoles qui rassemble les acteurs de la filière (agriculteurs, collecteurs, industriels) et dont l'ADEME est partenaire.*

...et pour les transports urbains de Bergerac

En 2004, la municipalité de Bergerac (27 000 habitants) s'est engagée activement dans la lutte contre la pollution locale et le rejet de gaz à effet de serre. La ville a fait le choix de faire rouler les véhicules rattachés à l'activité municipale au biocarburant : 80% de la flotte utilise du *Diester* incorporé à hauteur de 30% dans le gazole. Le *Diester* est livré pré-mélangé et son utilisation est totalement et instantanément réversible.

L'utilisation de ce biocarburant ne nécessite aucune modification des véhicules et ne perturbe en rien les modalités de maintenance. La Régie des Transports Urbains Bergeracois contribue ainsi à une réduction de 25% des émissions de CO₂ de ses véhicules légers et de ses bus. Les habitants de la commune sont informés de la démarche à travers différents supports de communication locaux. Pionnière en Dordogne, la ville prévoit maintenant d'équiper les véhicules neufs de transport en commun avec des filtres à particules.

L'ADEME en région Rhône-Alpes

Solaire thermique : le bilan Rhône-Alpes

Bois énergie : le bilan Rhône-Alpes

Energie éolienne : Rhône-Alpes dans la tendance nationale

Solaire photovoltaïque : le bilan Rhône-Alpes

Série de fiches exemples